

Copie à: Ambassade de Suisse, La Havane (2 ex. dont un pour Monsieur dodis.ch/14980)  
 Département Politique, Affaires politiques en nous référant à sa  
 lettre du 18 janvier 1961  
 (S.C.41.Cuba III.O.-RW/hl)



BERN, den  
 BERNE, le 25 janvier 1961.

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**

Cre. Cuba 810.

M.

no	62	VN	BW				3/a
Datum	26.1.						
Visa	26.1.	19	19				Ri
EPD				26.1.61			-9
Ref.	S.C.H. Cuba. III.O.						

La Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique a l'honneur de se référer à la note de l'Ambassade de la République de Cuba adressée le 10 janvier 1961 au Département politique fédéral.

Selon la statistique du commerce extérieur de la Suisse, les importations directes de marchandises cubaines en Suisse et les exportations de produits suisses vers la République de Cuba ont atteint les montants suivants de 1955 à 1960:

Année	Importation <u>directe</u> de marchandises cubaines en milliers de francs	Exportation de produits suisses vers Cuba en milliers de francs
1955	13 554	17 818
1956	17 712	19 888
1957	11 491	27 252
1958	20 044	28 086
1959	6 531	21 568
1960	18 528	10 398

Ces chiffres ne donnent cependant qu'un aperçu très incomplet de l'importance de la Suisse en tant qu'acheteur de marchandises cubaines ainsi que de la balance commerciale entre les deux pays. En effet, il y a lieu de tenir compte des achats suisses indirects: la Grande Bretagne et la France comptent parmi les principaux fournisseurs de sucre raffiné de la Suisse; des quantités plus modestes proviennent en outre de Hollande. A la suite de l'échange de lettres confidentielles relatives à l'accord commercial conclu entre la Suisse et la République de Cuba le 30 mars 1954 et prorogé récemment jusqu'à fin 1961, la Division du commerce a prouvé qu'une part importante du sucre raffiné importé par la Suisse de ces trois pays est fabriquée à

A l'Ambassade de la  
 République de Cuba  
B e r n e



- 2 -

partir de sucre brut cubain. La preuve était constituée de "polizas de exportación" cubaines indiquant la Suisse comme pays de destination finale. Il s'ensuit que dans les années 1953 à 1955, 58 à 82% de la totalité du sucre importé en Suisse provenait directement de la République de Cuba ou était fabriqué à partir de sucre brut cubain dans des raffineries anglaises, françaises ou hollandaises. En chiffres absolus, la Suisse a consommé pendant ces années respectivement, 136 393 (1953), 98 680 (1954) et 92 746 tonnes (1955) de sucre cubain. Les importations directes, qui seules figurent dans la statistique du commerce de la Suisse comme provenant de Cuba, étaient de 29 975 (1953), 21 645 (1954) et 28 722 tonnes (1955). Le sucre acheté aux raffineries européennes est imputé, conformément aux règles d'origine suisses, aux pays correspondants.

Les autorités cubaines à La Havane ont été informées de cet état de fait. Elles ont reconnu maintes fois l'importance de la Suisse en tant qu'acqureur de sucre cubain. A ce propos, la Division du commerce se réfère également aux notes qu'elle a adressées à l'Ambassade de la République de Cuba les 13 juillet 1954 et 22 mars 1955.

Par suite de mesures monétaires prises en Europe ainsi que de transactions spéciales effectuées entre la République de Cuba et la France, il est devenu fort difficile, depuis quelques années, de prouver les importations indirectes de sucre cubain au moyen de "polizas de exportación". Il n'y a cependant pas de raisons d'admettre que la part de sucre cubain dans les importations suisses totales ait diminué au cours de ces dernières années. Les montants précités, sous la rubrique des importations de marchandises cubaines, doivent par conséquent être complétés par la valeur des importations suisses indirectes. Il en résulte une balance commerciale nettement passive pour la Suisse. A noter, par ailleurs, que, per capita, la Suisse est en Europe le plus grand consommateur de sucre cubain.

La Division du Commerce saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de Cuba l'assurance de sa haute considération.

